

## VOYAGEURS D’AFFAIRES : MAUVAIS ELEVES DU CODE DE LA ROUTE LORS DE LEURS DEPLACEMENTS A L’ETRANGER

**Une étude initiée par Enterprise, leader de la location de voiture dans le monde, souligne le manque de préparation des voyageurs d’affaires avant de conduire à l’étranger, les menant à commettre un certain nombre d’infractions.**

- Un tiers des voyageurs d’affaires européens ne connaissent pas le numéro de téléphone à composer en cas d’urgence ;
- 20% d’entre eux ne savent pas si les limites de vitesses autorisées sont en kilomètres ou en miles par heure selon le pays dans lequel ils se trouvent ;
- Seulement deux voyageurs d’affaires sur cinq se renseignent sur les règles de sécurité routières locales en amont de leur déplacement ;
- 50% des voyageurs qui ont conduit à l’étranger ont déjà été pénalisés pour une infraction routière et plus de la moitié (56%) ont été impliqués dans au moins un incident.

**Paris, le 12 juillet 2016** – L’étude « Driving Abroad » menée par l’Institut Research Now pour Enterprise Rent-A-Car auprès de plus de 500 voyageurs d’affaires dans toute l’Europe (France, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Irlande) révèle aujourd’hui que de nombreux voyageurs ne se préparent pas avant de conduire à l’étranger dans un cadre professionnel.



Lorsqu’ils sont interrogés, un tiers des conducteurs se déplaçant dans un cadre professionnel (32%) admettent qu’ils ne connaissent pas le numéro d’urgence en vigueur et environ 25% ne sont pas au fait du matériel dont ils doivent légalement disposer à bord de leur véhicule.

Par ailleurs, presque la moitié d’entre eux (46%) ne savent pas quand il est autorisé ou non d’utiliser leur

klaxon et environ un tiers (31%) sont incertains quant aux limites du taux d'alcool autorisés au volant selon les pays traversés. Un sur cinq ne sait pas non plus si les limitations de vitesses sont indiquées en kilomètres ou bien en miles par heure.

Sur les 70% qui affirment se préparer avant de devoir conduire à l'étranger pour le travail, un sur deux déclare que cela passe par le fait d'emporter ses lunettes de soleil (50%), environ la même proportion affirme se renseigner sur internet à propos des règles locales de circulation et de conduite (53%) et presque autant assurent se renseigner auprès de leur agence de location de voiture (51%).

L'étude révèle également que 27% d'entre eux ont déjà utilisé leur téléphone au volant sans même disposer d'un kit mains libres, un sur cinq (20%) a déjà rédigé un sms pendant qu'il conduisait et un sur dix déclare avoir envoyé des e-mails pendant qu'il tenait le volant.

Conséquence de ces mauvaises habitudes au volant, 50% des conducteurs interrogés affirment avoir été pénalisés pour une infraction routière et plus de la moitié (56%) ont été impliqués dans au moins un incident à l'étranger.

La plupart a été condamnée à payer une amende pour excès de vitesse (27%) ou un ticket de stationnement (21%) mais certains ont également été pénalisés pour utilisation abusive de leur klaxon, pour stationnement interdit (5%) ou pour avoir pris une direction non autorisée (4%).

Parmi eux, 18% affirment même ne pas savoir qu'ils commettaient une infraction au moment des faits.

Enfin plus de la moitié des voyageurs d'affaires (54%) ont également admis avoir vécu des incidents résultant directement de leur méconnaissance des règles de conduite à l'étranger : qu'il s'agisse d'avoir raté leur correspondance en bateau ou en train (14%), de ne pas avoir rempli leur réservoir avec le bon type de carburant (7%) ou bien même d'avoir déjà conduit du mauvais côté de la route (16%) !

### **A propos de l'étude**

Cette étude, commandée par *Enterprise Rent-A-Car* a été menée en avril 2016 par l'Institut *Research Now* auprès de plus de **4 500 conducteurs européens** (UK, Allemagne, Espagne, Irlande) et un peu plus de **1 000 conducteurs français** ayant prévu de conduire à l'étranger durant l'été 2016.

### **Contact presse**

FleishmanHillard

Maeva Demay

[maeva.demay@fleishmaneuropa.com](mailto:maeva.demay@fleishmaneuropa.com)

01 47 42 48 14